L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux: 73 rue de Chartres. No 3

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 25 MARS 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Une bonne gardienne d'enfant. S'adresser 267 rue Sixième, entre Prytanée et St-Charles. 24 mars—2f

ON DEMANDE 25 ouvriers cordonniers pour dames. S'adresser au No 48 rue Bienville. 24 mars—2 f.

ON désire louer une maison meublée composée de 4 à 6 chambres, en ville ou dans les environs. Pour s'entendre, écrire à M. J. Echagne, rue des Remparts, 66. 23mars—3f

LEÇONS de piano et de français.—Madame Serres, de Paris, élève de Marmontel, du Conservatoire de Paris, reçue institutrice devant l'académie de la Seine, munie des meilleurs certificats de familles de Mexico, qu'elle vient de quitter à cause de son climat, offre de donner des leçons de piano, de français, histoire, géographie, etc., aux meilleures conditions. S'adresser 67 rue Dauphine.

Monsieur Serres, Français, comptable, désire trouver une place de comptable, caissier, teneur de livres, etc. Références des premières maisons de commerce de Mexico. Correspondance française, anglaise, espagnole. S'adresser 67 rue Dauphine. 17 mars—10t—t12j

OFFICIEL.

Exposé du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirée le 31 décembre 1885.

Département de l'Exécutif, Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 août 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant, établi dans les livres de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1884, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le 13e jour de janvier 1885, deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres.... $298,250 00

Montant des timbres judiciaires retirés du bureau de l'Auditeur des Comptes publics par l'Agent Fiscal pendant l'année 1885, cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres.... $198,250 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1885, cent mille piastres.... $100,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal le 31 décembre 1884, ainsi qu'il appert de l'exposé susdit du 13e jour du mois de janvier 1885. Cent soixante-neuf mille soixante-cinq piastres et vingt-trois cts.... $169,065 23

Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal du bureau de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année 1885. Cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres.... $198,250 00

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal pendant l'année 1885. Trois cent soixante-sept mille trois cent quinze piastres vingt-trois cts.... $367,315 23

Montant des timbres judiciaires vendus par l'Agent Fiscal du 1er janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1885, inclusivement. Quatre-vingt-treize mille sept cent trente-cinq piastres quatre-vingt six cts.... $93,735 86

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent fiscal, le 31 décembre 1885, deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres trente-sept cts.... $273,579 37

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1884, ainsi qu'il appert de l'exposé susdit du 13 janvier 1885, dix mille six cent six piastres, quatre-vingt-sept cts.... $10,606 87

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885, cent mille piastres.... $100,000 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent fiscal, le 31 décembre 1885, deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres trente-sept cts.... $273,579 37

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, dix mille six cent six piastres quatre-vingt-sept cts.... $10,606 87

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, trois cent quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-six piastres vingt-quatre cts.... $384,186 24

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui-ci a émis des warrants contre le dit Fonds de Dépenses Judiciaires pendant l'année finissant le 31 décembre 1885, en paiement des montants suivants et pour les objets ci-après établis, savoir:

Articles de bureaux fournis aux différents officiers de la Paroisse d'Orléans qui y ont droit en vertu de l'Acte précité No 136 de 1880, cinq mille cent soixante-quatre piastres cinquante-quatre cts.... $5,164 54

Pour le paiement des appointements dus aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds susdit du 1er jour de janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1885, inclusivement, quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre piastres quarante-cinq cents.... $94,304 45

Remboursement du montant émis en vertu de la section 13 de la loi 136, session régulière de 1880, quatre-vingt-six piastres quarante cents.... $86 40

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er jour de janvier 1885 au 31ème jour de décembre 1885, inclusivement, quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent cinquante-cinq piastres trente-neuf cents.... $99,555 39

{L. S.} En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, le cinquième jour du mois de janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.

S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

SIGNAUX D'INCENDIE.

SIXIÈME DISTRICT.

(Ville de Jefferson.)

Boîtes.
3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Tolédano.
4 Coin des rues Tolédano et Magazine
5 Coin des rues Prytanée et Tolédano
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo.
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Colisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Ly et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Leake.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.

Succession de Daniel O'Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 17,231—Division D. Attendu que Timothy O'Regan, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Daniel O'Regan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 21 mars—21,26,30.

Succession de John Dinnies.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 14,160—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Davigneaud, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 20 mars—20,24,28.

L. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE —POUR— UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE D, DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la Nlle-Orléans, Lne., MARDI, 13 Avril 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD, DE LA LOUISIANE, ET DU GEN. JUBAL A. EARLY, DE LA VIRGINIE.

GROS LOT $75,000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M., —A— L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1	Lot de	25,000, ...	25,000
1	Lot de	10,000, ...	10,000
2	Lots de ...	6,000, ...	12,000
5	Lots de ...	2,000, ...	10,000
10	Lots de ...	1,000, ...	10,000
20	Lots de ...	500, ...	10,000
100	Lots de ...	200, ...	20,000
300	Lots de ...	100, ...	30,000
500	Lots de ...	50, ...	25,000
1,000	Lots de ...	25, ...	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit 6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit 4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à **New Orleans National Bank, New Orleans, La.**

Elixir Oriental.

L'Elixir Oriental est une liqueur d'un goût très fin et très agréable, jouissant de propriétés extraordinaires contre toutes les affections de l'estomac. Il guérit très vite la dyspepsie, active les digestions difficiles, fait disparaître les aigreurs, les vomissements et les gaz de l'estomac, et augmente considérablement l'appétit qui devient impérieux. Par son usage la nutrition se régularise et l'anémie, la faiblesse générale, les pâles couleurs disparaissent comme par enchantement. Il combat aussi avec succès les congestions du foie et les irritations de l'intestin, si fréquentes chez les enfants.

Cet élixir est un fortifiant et un tonique de premier ordre; ses merveilleuses propriétés reconstituantes ont été constatées et appréciées par les médecins les plus distingués de la Nouvelle-Orléans, qui l'ont employé avec le plus grand succès.

Dose: Un petit verre avant et après chaque repas.

M. Tardos,

Cher monsieur—Le cordial que vous avez eu la bonté de soumettre à mon appréciation est surtout bon dans les cas de dyspepsie. Il est à la fois stomachique et carminatif, et j'en recommande l'usage à ceux dont l'état bénéficierait de cette classe d'agents.

E. S. LEWIS, M. D.

J'ai fait usage expérimentalement du *Cordial Stomachique de M. Tardos* et n'hésite pas à affirmer qu'il a été très efficace dans des cas de difficulté de digestion accompagnée de flatulence et de malaise après les repas. Il augmente l'appétit et active rapidement les fonctions de l'estomac.

D. C. HOLLIDAY, M. D.

Certificat de Mlle Angela Casenave.

Pendant quinze années consécutives j'ai souffert de la dyspepsie. Ayant été confiée aux soins de plusieurs médecins sans en éprouver de bien, la maladie devint chronique; c'est alors que M. Tardos m'engagea à faire l'essai de son Elixir. J'en ai pris quatre bouteilles et ne souffre plus. Je me crois même guérie, car, depuis le 27 février je n'en ai plus pris.

ANGELA CASENAVE, Chemin du Bayou, 246.

J'atteste la vérité des lignes qui précèdent en ma qualité de médecin de la famille.

LEON FERRIER, M. D. P.

L'Elixir Oriental ne doit sa vogue qu'aux résultats qu'en ont obtenu les personnes qui étaient souffrantes et qui ont été guéries par son usage. Ses progrès se sont faits sans le secours de la publicité. Avant longtemps, quand il sera mieux connu, il n'y aura pas une famille qui n'en aura au moins une bouteille en réserve en cas de besoin. S'il fait du bien aux malades, il préserve aussi les personnes bien portantes des souffrances à venir.

L'Elixir est une liqueur très agréable, qui se compare avantageusement à la Grande Chartreuse comme goût et finesse; et, comme agent curatif il dépasse tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Aux certificats des éminents docteurs qui ont déjà été publiés, vient s'ajouter un autre d'un médecin d'une grande réputation. Le voici:

"Je certifie par les présentes que j'ai prescrit **L'Elixir Oriental** dans différents cas de dyspepsie, et que j'en ai obtenu tous les résultats promis, et même davantage. Je recommande avec plaisir cette préparation aux personnes qui souffrent de gaz dans l'estomac, et dont la digestion est difficile. Je le recommande surtout aux femmes enceintes.

"W. R. MANDEVILLE, D. M.
"483 rue Magazine

On trouve L'Elixir Oriental chez nombre de pharmaciens et dans beaucoup d'épiceries.

Ces lignes ont pour objet de certifier que j'ai beaucoup souffert de la digestion et de la constipation, et qu'en faisant usage de l'Elixir en question, j'ai été immédiatement soulagée. Je suis âgée de 70 ans, et recommande volontiers cette excellente préparation à toute personne souffrant d'une mauvaise digestion.

MME REBECCA SNEAD, Rue Tremé 246.

Nouvelle-Orléans, 1885.

DÉPOT GÉNÉRAL:

AU MAGASIN DE

ANGELO M. & JOSEPH SOLARI

Coin des rues Royale et Douane, Nlle-Orléans. Vente en gros et en détail.

Et chez M. J. VERGNOLLE, 65 Decatur
12 avril—

ASSURANCES.

Merchants' Mutual Insurance

COMPANY OF NEW ORLEANS.
No 104 Canal Street.

THIRTY-FIRST ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1885, including unearned premiums of the previous year—		
On fire risks	$232,018 08	
On marine risks	13,821 98	
On river risks	14,786 77	
Total premiums	$260,626 83	
Less unearned premiums	72,317 00	
Net earned premiums 31st May 1885		$188,309 83
LOSS PAID.		
On fire risks	$88,486 91	
On marine risks	2,490 26	
On river risks	7,579 44	
Taxes and expenses, less interest	28,786 34	
Reinsurances and return premiums	28,632 98	$155,975 93
Profit		$32,333 90

The company has the following assest:

Real estate	$253,293 51
Bank, railroad and other stocks	96,185 30
Notes secured by mortgage and pledge	124,446 06
Bills receivable	56,228 22
Premiums in course of collection	30,737 35
Stock of Vallette Dry Dock Company	11,362 50
Judgments	4,335 00
Cash on hand	39,822 13
	$616,410 07

The company has paid five per cent. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1885.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribe before me the 9th day June, 1885.

JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

John B. Lallande, Paul Fourchy, M. W. Smith, Chas. Lafitte, D. A. Chaffraix, D. Fatjo, Jos. A. Shakspeare, U. Bassetti, Alden McLellan, B. W. Taylor.

13juin—

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 8 1/2 rue Carondelet.

Seizième Etat Annuel.

Nouvelle-Orléans, ce 18 janvier 1886.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1885.

Primes sur risques de feu		$495,464 05
Primes sur risques de mer		41,553 52
Primes sur risques de rivière		9,908 38
		$546,925 95
A ajouter primes non acquises de 1884, acquises en 1885		152,925 00
		$699,850 95
A déduire:		
Primes remboursées et réfaction (Rebate)	$24,640 18	
Réassurances	107,189 75	
Primes sur risques non terminées	136,280 00	
		268,109 93
Primes nettes acquises		$431,741 02
A ajouter: Intérêts et profits et pertes		49,041 56
		$480,782 58
Pertes payées sur les risques de feu	$295,817 06	
de marine	23,755 20	
de rivière	3,112 66	
Pertes non ajustées	75,500 00	
	$398,184 92	
Commission d'agences	75,402 41	
Dépenses d'agences	8,865 20	
Taxes et licences	3,002 89	
Dépenses de bureau	28,172 46	
Dépenses casuelles	3,496 72	
		$517,124 60
		$36,342 02
Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré au 30 juin 1885	$15,000 00	
ACTIF.		
Argent en caisse	$36,120 33	
$70,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	86,100 00	
$70,000 Bons des Etats-Unis 3 0/0	71,400 00	
$50,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	52,000 00	
$58,220 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	57,055 60	
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00	
		$317,675 93
Primes en voie de recouvrement		17,693 45
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe		54,632 74
Prêts sur hypothèque		54,871 34
Effets à recevoir		2,885 00
Bons, actions et autres valeurs		12,819 52
Meubles et installations de bureaux		2,500 00
		$463,077 98
PASSIF.		
Capital payé en plein	$300,000 00	
Dividendes non réclamés	2,640 00	
Pertes non réglées	75,500 00	
Primes sur risques non expirées	136,280 00	
		$514,420 00

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.
LÉON SÉRÉ, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 19 janvier 1886.

CHAS G. ANDRY, Notaire.

20 janv—1m

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—T. M. Wescoat vs ses Créanciers.—No 17,225.—Division B.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Thomas M. Wescoat soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le mercredi, 21me jour d'avril 1886, à 11 heures A. M., dans le but de nommer un syndic et de voter pour ou contre la décharge dudit pétitionnaire et sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues, et que A. B. Philips, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire. Nlle-Orléans, 19 mars 1886. (Signé) W. T. HOUSTON, Juge. Pour copie conforme, JAS. D. RANKIN, Député Greffier. 25 mars—3f au 21 avril

Léon Benedetto vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 16,528—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. J. Gutierrez, syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 24 mars—24,27—2av

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—L. J. Barthélemy vs. Ses Créanciers—No. 16,987—Division A.—Ordre de Cour—Considérant les allégations de la pétition enliassée ce jour, il est ordonné par la Cour que l'ordre, dans cette affaire, rendu le 25 février 1886, soit amendé de façon à fixer la réunion des créanciers de L. J. Barthélemy le 13 avril 1886 à 11 heures A. M., et que W. S. Parkerson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de l'insolvable. Nouvelle-Orléans, le 11 mars 1886. [Signé] A. L. TISSOT, Juge. Pour copie conforme, JAMES D. RANKIN, député greffier. 12mars au 13 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 16me jour de février 1886, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-après, intitulée dans le langage et avec les chiffres suivants, savoir: Lucie Huet Herbelin vs. Jules Herbelin.—No 16,536.—Sur motion de P. L. Fourchy, avocat de la demanderesse et sur la preuve fournie à la Cour à l'appui de la demande de la demanderesse la loi et le témoignage étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré, le 4 février 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et, conformément, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Lucie Huet Herbelin et contre le défendeur Jules Herbelin, son époux, décrétant une dissolution de la communauté des biens et acquets, et une séparation de propriété entre elle et son dit époux. Il est en outre ordonné qu'il y ait jugement contre son dit époux, Jules Herbelin, le défendeur, pour la somme de deux mille cinquante piastres, avec intérêt légal du 19 avril 1879, jusqu'à parfait paiement et les frais du procès. (Signé le 23 février 1886.) W. T. HOUSTON, Juge. En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 13me jour de mars, de l'année dix huit cent quatre-vingt-six. CHAS. PARENT, Député-Greffier. 18 mars—3f en dix jours.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Scannell & Lafaye vs. Leurs Créanciers—No. 16,935—Division "B"—Ordre de Cour—La Cour considérant la pétition ci dessus enliassée, et les tableaux annexés, et les affidavits accompagnant le même, et la Cour étant satisfaite que les débiteurs pétitionnaires s'étant conformés à la loi; la cession de tous les biens sous la raison sociale de Scannell & Lafaye, et de John O. Scannell et John A. Lafaye, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit par le présent accepté au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée le 29me jour de mars 1886, pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, à 11 heures A. M., pour élire un syndic et voter pour ou contre la décharge de la dite raison sociale et les dits membres individuellement; il est de plus ordonné que toutes les procédures contre les personnes et contre les biens des dits débiteurs insolvables soient suspendues. Il est de plus ordonné que la réunion des dits créanciers soit autorisée pour fixer les termes de la vente de la propriété, droits, crédits et effets des débiteurs, et de déterminer si le syndic nommé par eux donnera cautionnement, et pour quel montant. Il est de plus ordonné que E. D. White, Esq., avocat, soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents. Nouvelle-Orléans, 19 février 1886. (Signé) N. H. RIGHTOR, Juge. Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier. 21fév—au 29 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Charles Dorhauer vs ses créanciers—No 17,187, division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles Dorhauer soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Fahey, notaire en cette ville, LUNDI, le 19ème jour d'avril 1886, à 11 heures A. M., dans le but de nommer un syndic, et de voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire et aussi sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et qu'Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire. Nouvelle-Orléans, 16 mars 1886. Signé: F. A. MONROE, juge. Pour copie conforme; JAS. D. RANKIN, Député-Greffier. 18 mars—au 19 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Hercules Housah vs. ses créanciers—No 17,208, Division D.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Hercules Housah soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, MARDI, le 20me jour d'avril 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que George McLean, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire. Nouvelle Orléans, 17 mars 1886. (Signé) N. H. RIGHTOR, Juge. Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier. 19 mars—4f en 30 jours.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,952—Michael Dowling vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Michael Dowling soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr., Esq., notaire en cette ville, le MARDI, 30e jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de voter et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Bernard McCloskey, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire. Nouvelle-Orléans, 23 février 1886. [Signé] A. L. TISSOT, Juge. Pour copie conforme: M. A. McDONNELL, Député-Greffier. 25 fév—3f au 30 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—C. H. Allen vs. ses créanciers—No 16,252, Division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Columbus H. Allen, individuellement et comme membre de l'ancienne maison Allen & Syme, soit convoquée et tenue pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 26e jour de mars 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de déterminer et fixer les termes et conditions d'après lesquels les propriétés rendues dans cette affaire et restant non-vendues seront vendues et qu'avis en soit donné aux créanciers. Nouvelle-Orléans, 12 mars 1886. [Signé] F. A. MONROE, juge. Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député Greffier. 17mars—3f au 26

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Edward H. Adams vs. ses créanciers.—No 17,105.—Division C.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward H. Adams soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, LUNDI, le 12me jour d'avril 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de voter pour et élire un syndic, et sur toutes autres matières qui pourraient se présenter; et que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit Edward H. Adams soient suspendues, et que Hy. P. Dart, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire. Nouvelle-Orléans, 8 mars 1886. [Signé] A. L. TISSOT, Juge. Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier. 10 mars—3f au 12 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—August Meyer vs. ses créanciers—No 17,106, Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire August Meyer soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, LUNDI, le 12ème jour d'avril 1886, à 11 A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit August Meyer soient suspendues, et que Wynne Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire. Nouvelle-Orléans, 8 mars 1886. [Signé] A. L. TISSOT, Juge. Pour copie conforme: JAS. D RANKIN, Député-Greffier. 9mars—3f au 12 avril

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence sur la rue Franklin

Succession d'Elizabeth Lotz, veuve de Frederick William Nolting.

No 16,720.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 mars 1886, il sera vendu, à l'encan—

Le lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, White, Thalie et Erato, désigné comme lot No 10 et mesurant 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 96 pieds 11 5/8 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues par le No 363 rue Franklin.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1886 et fera un dépôt 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire.

16 mars—16,27—avril 3,10,17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif civil de tout le contenu, installations, effets mobiliers du grand hôtel bien situé connu comme

L'HOTEL CARONDELET

aux étages supérieurs du local coin des rues Carondelet et Poydras, connu comme le No 88 rue Carondelet et dans le magasin No 86 rue Carondelet, entre Poydras et Perdido.

Dans l'affaire de Geo. Boning vs. John L. et Richd. L. Schroeder. No 16,636, et Wm. R. Moore & Cie. vs. John L. Schroeder. No 16,466.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. — En vertu de deux writs de fieri facias moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectives ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 5 avril 1886, à 10 heures A. M., de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un fort lot assorti de meubles, literie, vaisselle, meubles de bureau, installations, effets mobiliers, etc., étant tout le contenu du local connu comme l'HOTEL CARONDELET, coin des rues Carondelet et Poydras, décrit ci-dessus, le tout conformément à un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

25 mars—25,30—3,4,5 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John McCloskey vs. Norflet Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,909—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez (Natchez Alley), dans le Premier District de cette ville, MARDI, 13 avril 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Deux terrains situés et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Lopez et Salcedo, et désignés par les numéros neuf et dix, conformément à un plan dressé par Castaing & Celles, en date du 20 mars 1866, et déposé comme référence au bureau de E. Bienvenu, notaire en cette ville. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent comme suit: Le lot numéro neuf, trente pieds onze pouces et une ligne de face à la rue Lopez; et le lot numéro dix, trente pieds onze pouces de face à la dite rue Lopez, sur une profondeur, chacun, de cent deux pieds neuf pouces et quatre lignes.

Avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et avantages y appartenant.

Etant la même propriété que le dit défendeur a achetée comme suit, à savoir: Lot numéro neuf, acheté de Isaac Boone, conformément à un acte passé pardevant Adolphe Mazureau, ex notaire en cette ville, à la date du 19 août 1869; le lot numéro dix a été acheté de John McManus, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, ex notaire, à la date du 11 juin 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

12 mars—12,19 26—avril 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. R. Chevalley vs. F. J. Syme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No. 12,711.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de F. J. Syme, défendeur, dans les dix actions du capital du Gulf Rice Milling Co.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

19 mars—19,23,27,30

John Mullen vs. Veuve Michael Lyons, Veuve, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 15,576—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Salle d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 17 avril 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits titres et intérêts de Mme Eliza Mullen, comme veuve dans la communauté de Michael Lyons, décédé, dans la propriété décrite ci-dessous à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher, Girod et Lafayette, désigné comme lot numéro un, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 29 avril 1871, une esquisse exacte du dit plan est annexée à un acte de vente au dit Michael Lyons pardevant E. G. Gottschalk ex notaire en cette ville, le 10me jour de Mai 1871 et faisant partie du dit acte; d'après ce plan le dit lot mesure, en mesure américaine, cinquante pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Tchoupitoulas, quarante cinq pieds sept pouces de largeur dans le fond, cent deux pieds un pouce et trois lignes sur la ligne du côté du lot numéro deux, et cent neuf pieds de profondeur et face à la rue Girod, formant le coin des rues Tchoupitoulas et Girod, la moitié indivise du dit lot appartenant à la demanderesse, Mme Eliza Mullen, comme veuve survivante en communauté de Michael Lyons, décédé.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 mars—17,24,31—avril 7,14,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur et des bâtisses dans le Troisième District.

Succession de George Schwab.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 10,66?—En vertu d'un ordre de vente en date du 23 février 1886, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Salle d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No de l'îlet borné par les rues Elmire, Rempart, Désiré et Bourgogne, anciennement Craps, et le dit lot mesure vingt-six pieds onze pouces de face à la rue Elmire sur une profondeur de cent vingt pieds et sept pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

25 fév—25—mars 5,11,18,25,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de cinq lots de terre de valeur dans l'îlet borné par les rues Philip, Sorapuru et Water ou débarcadère public, et la rue Levée—avec les améliorations et machines, etc., ainsi que le droit de patente et franchise.

E. F. Del Bondio vs. Southern Manufacturing and Exporting Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,024—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Cinq lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Sorapuru, Water ou débarcadère public et Levée, désigné par la lettre "D," sur un plan de la ville de Lafayette, fait par Hugh Grant, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire en la paroisse de Jefferson. Les dits lots sont désignés par les numéros onze, douze, treize, quatorze et quinze, et mesurent comme suit, à savoir:

Les lots onze et douze mesurent chacun vingt-cinq pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Levée, la même façade sur la rue Water ou débarcadère public, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds trois pouces et une ligne, entre lignes parallèles. Le lot numéro treize mesure vingt-cinq pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Water, vingt cinq pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds plus ou moins. Le lot numéro quatorze mesure vingt-cinq pieds neuf pouces et quatre lignes de face au débarcadère public, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds un pouce et six lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro quatorze et quatre-vingt-dix pieds un pouce sur l'autre côté.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de Wm N. Brown par acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, le 8 avril 1881. Ainsi que toutes les machines et installations qui se trouvent attachées à la dite propriété.

2° Et le droit de patente et franchises de la dite compagnie, (défendeur dans cette affaire) acquis du Commercial Manufacturing Company Consolidated of New York City et autres, par acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, le 13 avril 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 mars—17 24 31—avril 7 14 17

VENTES PAR LE CONSTABLE.

R. Stewart Dennee vs. George E. Bovee

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 9,965—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 24 avril 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, située dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie connue comme Burtheville, dans l'îlet borné par les rues St. Charles (ancienne Nayades), Calhoun, Benjamin et l'Avenue Henry Clay, qui est désigné par le No. 67 sur le plan original de Burtheville, et la dite portion de terre mesure cent quinze pieds et cinq pouces de face à la rue St-Charles, anciennement Nayades, sur une profondeur et façade à l'Avenue Henry Clay de deux cent cinquante-deux pieds sept pouces et sept lignes, et sur une largeur dans le fond de cent seize pieds onze pouces et trois lignes. La dite portion de terre forme l'encoignure de l'Avenue Henry Clay et de la rue St-Charles, anciennement Nayades.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

24 mars—24,31—3,8,21,24 avril

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Martha Ann Case, veuve de Don Carlos Case, vs. la succession de J. E. Hickock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,998.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés à Carrollton, maintenant le 7e district de cette ville, et désignés comme lots un, deux et trois de l'îlet No 22 E, lequel est borné par les rues First (ou St-Charles), Short, Hampson et Washington. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue St-Charles sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, dans le même district et îlet que les lots ci-dessus et faisant partie du lot No onze, d'après le plan No 65 déposé au bureau de feu de Selim Magner, notaire de cette ville. La dite portion de terre mesure trente-cinq pieds de face à la rue Short sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout ayant été acquis par feue Mme J. E. Hickock de Mme Don C. Case d'après acte passé devant Wm H. Pascoe, notaire, en date du 21 février 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

16mars—16,23,30 av6,13,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ed. Larue & Cie vs Henri Viavant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 16,621.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI 30 mars 1886, à 12 A. M., la propriété ci-dessous décrite à savoir:

I.—Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Roman, Prieur et St Philippe, désigné comme lot No vingt et un, mesurant 33 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent-soixante-neuf pieds entre lignes parallèles. Acquis de Z. Brucun d'après un acte pardevant A. Doriocourt, notaire, le 19 janvier 1883. Enregistré au bureau des aliénations, Livre 117, folio 841.

II. Les morceaux de terre suivants situés dans cette paroisse sur le chemin Gentilly, à une distance de six milles plus ou moins bas que la rue des Champs-Elysées.

1° Un morceau de terre mesurant un arpent et vingt pieds de face sur le côté sud du Chemin Gentilly, sur une profondeur de vingt arpents. Enregistré au bureau des aliénations, Livre 113 fol 264.

2° Un morceau de terre mesurant trois arpents et demi de face sur le côté nord du Chemin Gentilly sur une profondeur de vingt arpents. Acquis. Enregistré au bureau des aliénations Livre 111 fol. 801. Livre 110 fol. 700. Livre 111 fol 1007.

3° Un morceau de terre mesurant trois arpents de face au côté nord du chemin Gentilly sur vingt arpents de profondeur. Enregistré au bureau des aliénations, livre 116, fol. 930—Livre 109, fol. 917.

4° Un morceau de terre mesurant quatorze arpents de face sur les deux côtés du chemin Gentilly, sur une profondeur de vingt arpents. La dite propriété est contiguë à la plantation Michon. Acquis de Marie C. Jacques, le 17 avril 1883. Enregistré au bureau des aliénations, livre 116, fol. 930.

—ET AUSSI—

Cinq (5) vaches.
Trois (3) chevaux.
Deux (2) mulets.
Trois (3) charrettes.
Un (1) wagon.
Et un lot d'outils sur la dite II propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans,

27fév—27—6,13,20,27,30mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

Charles Mooney vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 14,877—En vertu d'un ordre de vente daté le 15 mars 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, Julie, anciennement Florida Landing, Freret, anciennement Pine, et Cypress, et désigné comme lot numéro huit, conformément à un plan dressé par J. Reizenstein, voyer, en date du 31 mai 1858 déposé en l'étude de Théodore O. Stark, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesure vingt pieds de face à la rue Locust sur une profondeur de cent … entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et avantages qui y appartiennent.

Acquis par Charles Mooney de Henry Ricks conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr., notaire, le 9me jour de décembre 1876.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et syndic dans la susdite affaire.

16mars—16,23,30 avr.13,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lafayette Fire Insurance Co. of New Orleans vs Mme Mary Shaeffner, (Schaeffner) femme de James Work et James Work son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,032.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 avril 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, Laurel, Constance et St Andrew, désignés par les numéros un et deux, conformément à un plan dressé et déposé en l'étude de Charles Stringer, ancien notaire, le 6me jour d'octobre 1869.

Les dits lots mesurent comme suit: Le lot numéro un formant l'encoignure des rues Ste Marie et Laurel et mesure trente-sept pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur et la façade à la rue Ste Marie de cinquante-huit pieds et un pouce et six lignes, et le lot numéro deux touche au lot numéro un et mesure vingt-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de cinquante-huit pieds un pouce et six lignes.

Etant la même propriété que la dite Mme. Marie Shaeffner (Schaeffner) a acquise de E. Tardy et autres, conformément à un acte passé pardevant Charles Stringer, ancien notaire, en date du 6 octobre 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

3 mars—3,10,17,21,31—avril 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

James R. Mitchell vs. John Davidson et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,469—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 20 avril 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues New Levee, Girod, Fulton et Notre Dame, désignés sur un certain plan connu comme le plan de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, alors voyer de la municipalité numéro deux, par les numéros quatre et cinq et ayant les dimensions respectives suivantes, à savoir:

Le lot numéro quatre mesure vingt-trois pieds huit pouces et six lignes de face à la rue dite New Levee, et vingt-trois pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Fulton, sur une profondeur de cent vingt pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro trois et cent vingt-et-un pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro cinq, et le lot numéro cinq mesure vingt-trois pieds huit pouces et six lignes de face à la dite rue New Levee et vingt-trois pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent vingt et un pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro quatre et cent vingt-et-un pieds un pouce et cinq lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro six, le tout au pied américain.

Acquis par les défendeurs de Mme Henriette Davidson par acte passé pardevant Wm J. Castell, ancien notaire, le 2 juillet 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

18mars—18 25—avril 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

John H. Kelting vs. Mlle Extina Vandergriff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,261.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 avril 1886, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Trois lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro vingt-six, sur le nouveau plan du Septième District de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Clinton, Millaudon, Wall et Esther. Les dits lots sont désignés par les numéros onze, douze et treize, sur un plan de Wm Forsbey en l'année 1853; une copie est annexée à la vente faite à John C. Back, le 17 août 1875, pardevant Ernest Commagère, notaire; et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Wall, sur une profondeur de cent quarante-deux pieds huit pouces six lignes, entre lignes parallèles. Le lot numéro onze forme l'encoignure des rues Wall et Clinton.

Etant la même propriété qui a été acquise par la dite Mlle Extina Vandergriff du plaignant, selon acte passé pardevant Ernest Commagère, notaire, le 8me jour d'octobre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

5 mars—5,12,19,26—2,6 avril

VENTES PAR LE CONSTABLE.

James McCormick vs. M. Levy.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 10,059—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt No 152 rue Lafayette entre St Charles et Carondelet, MARDI, 30 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY, Constable de la Première Cour de Cité de la N.-O.

19mars—19 24 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—MARDI, 30 mars 1886, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Valence et St. Denis, près du cimetière, la vacherie de Mme Frantz Kip, se composant de:

36 vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler.

1 taureau, 3 chevaux, 1 charrette à lait, 1 charrette à coton et 1 do. à provision, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $50, comptant, de $50 à $100 trois mois, de $100 à $200 six mois, et au-dessus de $200 un an de crédit, en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

24 mars—

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 25 mars 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Broad et St Bernard,

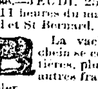

La vacherie de M. Laurent Duchein se composant de 16 vaches laitières, plusieurs avec veaux, et les autres fraîches en lait et sur le point de vêler.

1 taureau, un buggy, 4 cochons, harnais, bidons et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions, jusqu'à $100 comptant, et au-dessus de $100 à 6 mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

23mars—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur dans le Troisième District de cette ville, conformément à un plan déposé au bureau du Shérif Civil.

Veuve Clémence Berniard vs. Veuve Mary Perpinana, femme de Luther E. Davis et son mari—No. 15,426.

Et Jules V. Charpentier vs. Mme Mary McKay, femme de Luther E. Davis et son mari—No. 16,638.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de saisie et vente à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectives ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 avril 1886, à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir:

Dix certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No643 borné par les rues Espagne, St Avid maintenant Claiborne, St-Jean-Baptiste, maintenant Robertson et l'avenue Washington, désignés sur un plan fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, le 1er février 1886, (une copie du dit plan dûment certifiée est déposée au bureau du Shérif Civil pour référence) par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I et K, et mesurant, conformément au dit plan, au pied américain comme suit:

Le lot A mesure trente-deux pieds de face à l'avenue Washington, trente-deux pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles.

Le lot B touche au lot A, et mesure trente-deux pieds un pouce de face à l'avenue Washington, trente-deux pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente-cinq pieds sur la ligne qui le sépare du lot A et la même profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C.

Le lot C touche au lot B et mesure trente-deux pieds un pouce de face à l'avenue Washington, trente-deux pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente-cinq pieds sur la ligne qui le sépare du lot B, et la même profondeur sur la ligne qui le sépare du lot D.

Le lot D, touche au lot C, et mesure trente-deux pieds de face à l'avenue Washington, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles et égales.

Le lot E mesure trente-deux pieds de face à la rue Espagne, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente-cinq pieds, entre lignes parallèles et égales.

Le lot F touche au lot E et mesure trente-six pieds, onze pouces de face à la rue Espagne et une profondeur de cent trente-cinq pieds sur la ligne qui le sépare du lot E et une première profondeur de trente-cinq pieds sur la ligne qui le sépare du lot G par une première largeur de quatre pieds onze pouces dans le fond sur une ligne parallèle avec la rue Espagne et une seconde profondeur de cent trente pieds sur la ligne qui le sépare du lot G, et de largeur sur la ligne vers St. Avid maintenant Claiborne, plus une autre largeur de trente-deux pieds sur une ligne parallèle avec la rue Espagne et formant le coin de la dite rue St. Avid, maintenant Claiborne.

Les lots G, et H, se touchent et mesurent, comme suit: Le lot G, mesure vingt-cinq pieds un pouce de face à la rue Espagne, la même largeur dans le fond et sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles et égales, et le lot H, mesure trente-deux pieds de face à la rue Espagne, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles et égales.

Le lot I mesure trente pieds de face à la rue St Jean Baptiste, maintenant Robertson, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles et égales.

Le lot K mesure vingt-huit pieds de face à la rue St-Jean-Baptiste maintenant Robertson, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles et égales.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25 mars—25,30—avril 6,13,20,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente de meubles de valeur, &c, au No 166 de la rue Douane.

Lafitte & Dufilho, agents de Mme Veuve Louis Jorrisson et als vs. Eva Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 16,880—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 31 mars 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tout le contenu du local No 166 rue de la Douane, comprenant un fort lot de meubles de valeur, installations, effets mobiliers, &c, &c, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19mars—19,23,27,31

AVIS DE SUCCESSION.

Succession du Dr Charles C. Turpin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 17,250—Division C.—Attendu que Mme veuve Chas. C. Turpin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dr Charles C. Turpin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 24 mars—24,27—2avril

Succession de Charles Feinour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,160—Division C.—Attendu que P. S. Wiltz, Jr. Administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Feinour, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 17 mars—17,21,26

Succession de Antoine Crespin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,175—Division D—Attendu que John R. Laskey, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Antoine Crespin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 16mars—16,20,25.

Succession de O. H. Karstendiek.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 8,446—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry S. Karstendiek, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 25 mars—25,30—avril 3

Succession de Thomas Ericson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,868—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par August Koops, ci-devant curateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, les paiements faits ratifiés et le dit curateur déchargé. Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 16mars—16,20,25

Succession de William B. Koontz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 13,404.—Division "E".—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme veuve William B. Koontz, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 16 mars—16,20,25.

Succession de Pierre Némours Lauve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,636—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Veuve Pierre Némours Lauve, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 18 mars—18,23,27.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin double en briques à trois étages.

No 257 rue South Peters, entre les rues Delord et Calliope.

Succession de Samuel Laycock, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 27 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 17 février 1886, Dossier No 15,374, dans l'affaire de la succession de Samuel Laycock, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet ou block triangulaire, borné par les rues Nouvelle Levée ou South Peters, Calliope et Triangle, désigné par le No 3 et mesurant 22 pieds 6 pouces de face à la rue South Peters ou Nouvelle Levée, sur une profondeur de 35 pieds sur une ligne perpendiculaire à la rue Nouvelle Levée, adjacente à et le séparant du lot No 2; puis 37 pieds 9 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue Triangle, le séparant aussi du lot No 2, puis faisant face à la rue Triangle 22 pieds 11 pouces, et une profondeur de 48 pieds 3 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue Triangle, et le divisant du lot No 4, puis une autre profondeur de 48 pieds sur une ligne perpendiculaire à la rue Nouvelle-Levée et faisant face sur une allée en commun, au point de départ sur la rue Nouvelle-Levée, le tout en mesure américaine, d'après un plan à l'endroit de la vente et d'après un autre plan aussi de A. De Armas, voyer, daté le 10 mai 1878.

Les améliorations consistent en un **magasin en briques à trois étages** faisant face aux rues Nouvelle-Levée ou South Peters et Triangle, et connu comme le No 257 rue South Peters et occupé par une fonderie.

Conditions—Comptant au moment de passer les titres. 10 0/0 devant être payé sur les lieux, l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1886 en sus de son enchère.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 fév—21.28—7.14 21.27 mars

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans la paroisse de Jefferson.—Succession de Martin Schilder et épouse.—Vingt-Sixième Cour Judiciaire de District pour la Paroisse de Jefferson, No 298.—Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, Encanteur, No 45 rue Royale—SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Emile Rost, juge de la dite Cour, en date du 18 février 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le quart Sud-Ouest de l'îlet No 16, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Nouveau Carrollton, dans la paroisse de Jefferson Etat de la Louisiane, ayant 145 pieds de face à la rue Cooper sur une profondeur de 155 pieds sur la rue Dakin; le dit îlet est borné par les rues Cooper, Dakin, Upperline et Addison, conformément à un plan de B. Buisson, voyer, en date du 10 mai 1837, déposé au bureau du Recorder de la dite paroisse.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant F. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

18 mars—18,27—avril 3,10,17

ANNONCE JUDICIAIRE

Articles de tailleurs, Draps, Casimirs, etc., etc.—Dans l'affaire de

Auguste Meyer contre Ses Créanciers

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 17,106.

Vente par le Syndic provisoire.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI, 29 mars 1886, à 10 heures et demie du matin, sur les lieux, No 11 rue du Camp, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 15 mars 1886 je procéderai à la vente de ce qui suit, savoir:

Le contenu de l'atelier de tailleurs No 11 rue du Camp, consistant en partie de vêtements confectionnés, draps, casimirs, garnitures, etc., etc.

Le tout conformément au tableau enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

16 mars—16,23,29

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Geddes.

L'emplacement de la propriété de l'Hôtel Southern, détruite par le feu, à l'encoignure des rues Carondelet et Julie. Cette propriété de choix pour résidence, Nos. 189 et 191 rue Julie touchant à la rue Carondelet.

Vente en partage.

Mme Mary Heury et als. vs. Les Mineurs Geddes.

No 15,988—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, le 18 décembre 1885, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci après décrite à savoir:

1° L'emplacement du Southern ou Continental Hotel, à l'encoignure des rues Carondelet et Julie, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Julie et Girod, le terrain mesure 43 pieds, 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Julie sur une profondeur et face à la rue Carondelet de 159 pieds, ensemble avec l'usage d'une allée dans le fond de 5 pieds de largeur sur une profondeur de 43 pieds, 4 pouces et 6 lignes, en commun avec le lot et les lots, et ouvrant sur la rue Carondelet.

2° Deux résidences en briques à deux étages Nos. 189 et 191 rue Julie, dans l'îlet borné par les rues Julie, Girod, Carondelet et St. Charles; le terrain se compose de deux lots mesurant comme suit: Un lot mesure 21 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Julie sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles et l'autre lot mesure 21 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Julie sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles. Les dits lots se touchent et l'emplacement de l'Hôtel Southern détruit par le feu ci-dessus décrit ont l'usage d'une allée dans le fond de 5 pieds de largeur sur la rue Carondelet en usage avec les autres terrains de l'encoignure.

Les améliorations comprennent sur chacun des lots une résidence en briques à deux étages avec corridors et installation pour résidence et comme placement peut appeler l'attention des acquéreurs de propriétés.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et le reste à un crédit de un et deux ans, à partir du jour de la vente, en billets d'acquéreurs portant intérêt de 8 pour cent par an, garanti par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur sur la propriété vendue, aussi les clauses pénales de 5 pour cent pour honoraires d'avocat pour assurer le paiement des billets; les améliorations devront être assurées pour toute leur valeur et les polices transférées au porteur des billets jusqu'à leur paiement final. Ensemble avec toutes les autres clauses usuelles de garanties. Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles sur les dites propriétés pour l'année 1886 en sus du prix d'adjudication; un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication sera requis au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant James B. Woulfe, notaire.

14 mars—14,20,27—avril 3,10,17.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Oteri vs. Joseph E. M. Sivori.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,832—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 20 avril 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Fulton, Gravier et Poydras, désigné comme le lot No onze, d'après un plan connu comme le plan de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, voyer, daté le 12 janvier 1852, déposé au bureau de H. B. Cenas, ex-notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt-et-un pieds trois pouces de face à la rue Front, vingt-trois pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Fulton sur cent dix-sept pieds un pouce et sept lignes de profondeur sur la ligne du lot No dix, et cent seize pieds six pouces de profondeur sur la ligne du lot No douze.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme magasin en briques ou local No 12 rue Fulton et 41 rue Front, ainsi que tous les droits, voies et avantages y appartenant.

Etant la même propriété que le dit Joseph E. M. Sivori a acquise par achat de la succession de John Irwin, conformément à un acte pardevant W. J. Castell, ex-notaire daté le 31 mai 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

18mars—18 25 avl 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Hibernia Insurance Company vs. James J. Woulfe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No. 16,825.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 mars 1886, à 12 m., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Une certaine portion ou lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Howard, Freret et Poydras et formant l'encoignure des rues Lafayette et Freret et mesurant trente un pieds de face à la rue Lafayette, trente-un pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de cent six pieds cinq pouces et une ligne sur la rue Freret et cent six pieds six pouces et six lignes sur l'autre côté, le tout plus ou moins. Le dit lot ou portion de terre forme tout le lot numéro sept et une partie du lot numéro six qui le touche, lesquels lots sont désignés tels sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, en date du 8 décembre 1858 et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville, pour référence.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Wm. C. Joanen, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 24 avril 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

26fév—26—5,12,19,26,30mars.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage avec un grand terrain No. 193 rue Derbigny, entre Dumaine et St-Philippe.

Veuve Marie Evelina Léaumont et als. vs. Marie Corinne Léaumont.

No 16,427—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale.—SAMEDI, 3 avril 1886, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 11 février 1886 et signé le 17 février 1886, et en vertu d'un ordre en date du 25 février 1886 par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Roman et Derbigny et mesurant conformément au plan d'Edgard Pilié, architecte, du 26 février 1886, 43 pieds 3 pouces et 2 lignes (au pied américain) de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 148 pieds 7 pouces sur chacun des côtés et 44 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent un joli cottage ayant 7 chambres, galeries de côté, gaz dans toute la maison, lieux d'aisance, cuve, puits, grand terrain, etc, etc, et porte le numéro municipal No 193 Derbigny.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et le reste à un crédit d'un an et deux ans au gré de l'acquéreur; les billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final et les bâtisses sur la dite propriété seront assurées pour leur pleine valeur et la police transférée au vendeur ou autre porteur des dits billets jusqu'à paiement final des dits billets; en cas de procès pour forcer les paiements des dits billets, l'acquéreur aura à payer les honoraires d'avocat à raison de 5 pour cent sur le montant en litige en sus la portion au crédit du dit prix sera garantie par hypothèque spéciale sur la propriété vendue et les taxes de l'année courante seront payées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant T. Guyol, notaire, au frais de l'acquéreur.

27fév—27—6 13,20,27,mars—3avril.

PAR LEVY HEIDINGSFELDER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence confortable pour famille, No 62 rue St. Philippe.

Succession de E. Heidingsfelder, décédé.

Vente à l'encan.

PAR LEVY HEIDINGSFELDER, exécuteur testamentaire—MARDI, 20 avril 1886 à midi au local No 62 rue St Philippe, entre Royale et Bourbon, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 6me jour de mars 1886, Dossier No 16,295, dans l'affaire de la succession de E. Heidingsfelder, décédé, pour payer les créanciers, à l'encan il sera vendu—

Cette résidence confortable connue comme No 62 rue St Philippe qui peut être inspectée avec un permis de MM. Kernan & Levy ou de l'exécuteur testamentaire se composant d'un lot de terre qui est situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Dumaine, Royale et Bourbon et mesure à peu près 30 pieds sept pouces de face à la rue St Philippe sur une profondeur irrégulière de cent soixante sept pieds 35 pouces et 4 lignes; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, le tout conformément à un plan de J. A. Celles en date du 12 janvier 1869, étant la même propriété acquise par le feu E. Heidingsfelder de la succession de O. C. Depas, le 29 mars 1869, par acte passé pardevant A. Grima, notaire.

Conditions—comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1886.

Acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 mars—19 26—avril 2,9,16,20

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Alois Wagner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E"—No 16,522.

Machines, "gauges", crats, bouilloires, syphons, bouteilles à eaux minérales et autres choses nécessaires à l'exploitation d'une fabrique d'eau de seltz et d'eau minérales de tout genre, 4 wagons, 2 mulets, 1 cheval, etc., etc. Aussi un lot de meubles de ménage.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—LUNDI, 29 mars 1886, à 11 heures A. M., aux Nos. 133, 135 et 137 rue des Français, entre Remparts et St Claude, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 19 mars 1886 il sera vendu à l'encan le contenu et les accessoires de la fabrique d'eau de seltz et d'eau minérales, ainsi que les meubles de ménage dépendant de la dite succession, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

20mars—20,25,27.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Maison en bois confortable sur la rue Roman, entre Lalarpe et Lapeyrouse.

Succession d'Hyppolite Lacoury Bochery.

No 8,992. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "A."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 24 avril 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un jugement à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 17 mars 1886 il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant une jolie résidence, ayant galerie de côté, trois chambres, cabinets, cuisine etc., et tout les droits, voies, privilèges, etc. situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Roman, Lalarpe, Lapeyrouse et Derbigny, mesurant 49 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Roman, sur une profondeur de 49 pieds.

Conditions—Comptant.

Acte de vente sur frais de l'acquéreur pardevant Henry L. Peyroux, notaire.

20 mars—20, 27—avril 3, 10, 17, 24

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Premier et Quatrième Districts.

La résidance cottage à deux corps de logis, Nos 104 et 106 rue Rousseau.

La bâtisse en briques à deux étages, rue Orange, près Tchoupitoulas, connue comme Kiley's Cotton Pickery.

Succession de WILLIAM KILEY, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 16,476.—

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau, No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, le 27 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C et daté du 19 février 1886, Dossier No 16476, pour le compte de la succession de William Kiley, décédé, il sera vendu à l'enchère publique—

1. UN CERTAIN LOT OU PORTION DE terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée, Race et Orange, désigné par la lettre B. La dite portion de terre mesure 26 pieds 6 pouces de face à la rue Orange sur une profondeur de 70 pieds 6 pouces sur la ligne vers la rue Tchoupitoulas qui le divise du lot A et 84 pieds 4 pouces sur le côté de la ligne opposée, et 28 pieds 7 pouces et 6 lignes de largeur sur la ligne du fond, qui est oblique.

Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages connue comme Kiley's Cotton Pickery.

2. UN LOT DE TERRE DE VALEUR, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Rousseau, Jackson Josephine et Tchoupitoulas, désigné par la lettre A, et mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Rousseau sur une profondeur de 83 pieds 10 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une RESIDENCE COTTAGE à deux corps de logis, connue comme les Nos 104 et 106 de la rue Rousseau.

Les mesures ci-dessus sont toutes, plus ou moins, mesures américaines et d'après des plans faits par Chas. Schnauder, voyer, datés — février 1886.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie et 10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant A. S. Beck, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1886.

24 fév—24 28 mars 7 14 21 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Maison.

Argenterie.

Succession de N. M. Benachi.

No 16,842—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—MERCREDI, 31 mars 1886, à 10 heures et demie a. m. il sera vendu à l'enchère publique, au No 425 Chemin du Bayou, en vertu et conformément à un ordre de vente rendu par l'Honorable William T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 18 mars 1886,—

Tous les meubles qui se trouvent dans ladite maison, consistant en un ameublement de salon, lit et literie, chaises, tables, etc.; un lot d'argenterie.

—Aussi—

Une vache et deux genisses.

Conditions—Comptant sur les lieux.

20 mars—20,27,31.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Eben W. Dorr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,183—Division A—Attendu que Cicero H. Dorr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Eben W. Dorr, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 18 mars—18,23,27

Succession de Henry Bowman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,221—Division D—Attendu que Mme Vve Henry Bowman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Bowman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 21mars—21,26,30